



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - Membre du C.N.O.S.F

COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER

REGLEMENT COUPE DU LOIR ET CHER DES CLUBS 2023

1 - Participation à la Coupe du Loir et Cher des Clubs :

L'inscription est de 10 Euros pour chaque équipe inscrite. Il sera autorisé la participation de 2 équipes par club maximum.

Cette compétition ne concerne que les joueurs **« PROMOTION et ou NON CLASSE(E)S »**.

Les Président(e)s de club inscrivent leur(s) équipe(s) PAR MAIL auprès du responsable Mme Gladys LATREILLE (voir fiche d'inscription), dans le délai notifié. Date limite le 15 septembre de chaque année uniquement par mail.

Les frais d'inscriptions seront à régler par virement, sur la prochaine feuille comptable.

La Responsable procède au tirage au sort des matchs et informe les clubs.

Il y aura une protection pour le(s) club(s) qui inscriront 2 équipes lors du premier tour. Pour la compétition, le tirage au sort sera intégral du début à la fin.

Pour tous les clubs qui engagent 2 équipes, toutes les joueuses et joueurs inscrits dans une liste ne pourront plus en changer.

Pour l'édition 2023, le déroulement de la Coupe du Loir et Cher des Clubs se déroulera aux dates suivantes :

- 1 – Le 1^{er} tour sur les terrains des 1^{ères} cités de chaque rencontre :

- o Le dimanche 15 octobre à 14h.

- 2 – Le 2^{ème} tour sur le terrain du 1^{er} club cité :

- o Le cadrage sera à jouer entre le 16 octobre et 30 octobre, un seul cadrage donc 2 équipes concernées.

- 3 – Le 3^{ème} tour à GIEVRES :

- o Le mercredi 1^{er} novembre à 8h30, les 1/8^{ème} de finale.
- o Le mercredi 1^{er} novembre à 14h30, les 1/4 de finale.

- 4 – La phase finale à FOUGERES sur BIEVRE :

- o Le samedi 4 novembre à 8h30, les 1/2 finales.
- o Le Samedi 4 novembre à 14h30, les 2 finales.

2 - Composition des équipes :

Chaque équipe est composée de 6 joueurs ou joueuses et 2 remplaçant(e)s.

L'équipe devra au minimum comprendre un licencié masculin et une licenciée féminine.

Pour la phase en tête à tête :

- Obligation d'avoir au minimum une opposition masculine et une opposition féminine.

Pour la phase en doublette :

- Obligation de respecter la mixité dans l'une des 3 doublettes (1h + 1f).

- Obligation de respecter la mixité dans l'une des 2 triplettes (2h + 1f ou 2f +1h).

Finalement, si pas de féminine dans l'équipe, un jeune, minime ou cadet, pourra participer au même titre que la féminine notée sur la 1^{ère} ligne.

Les équipes sont placées sous la direction d'un « Capitaine Senior » qui pourra être joueur. Celui-ci peut être un licencié classé « Honneur ou Elite », non joueur bien entendu. Il peut être différent à chaque rencontre.

Lors du remplissage de la feuille de match, le capitaine renseignera les tête-à-tête, puis les doublettes et les triplettes.

La composition de l'équipe pourra être différente à chaque match.

Le club recevant est responsable :

De l'arbitrage, soit par un arbitre, soit par un responsable du club non joueur

De l'envoi de la feuille de match. PAR MAIL pour les signatures, les initiales ou n° de licence suffiront.

3 - Déroulement des rencontres :

Chaque match se déroulera de la manière suivante :

- o 1ère phase en tête à tête (1 féminine ou jeune et 5 autres).
- o 2ème phase en doublettes (1 doublette mixte et 2 normales, qui peuvent être mixtes).
- o 3ème phase en triplettes (1 triplète mixte et 1 normale, qui peut être mixte).

Points pour chaque partie :

- o En Tête à tête = 2 points - En Doublette = 3 points - En Triplète = 5 points

- En cas d'indisponibilité d'une des 2 équipes, celle-ci sera déclarée perdante.

4 – Gestion des feuilles informatiques :

- Pour les rencontres du 15.10.2023, les clubs recevant auront la charge de transmettre la feuille informatique à : Mr Gérard SAUVE, par mail dès la fin des rencontres : gmcsauve@orange.fr
- Pour les rencontres du 01.11.2023 au soir, la où le délégué aura la charge de transmettre la feuille informatique à : Mr Gérard SAUVE, par mail dès la fin des rencontres : gmcsauve@orange.fr
- Pour les rencontres du 04.11.2023 au soir, la ou le délégué aura la charge de transmettre la feuille informatique à : Mr Gérard SAUVE, par mail dès la fin des rencontres : gmcsauve@orange.fr
- Pour les rencontres du 05.11.2023 au soir, la ou le délégué aura la charge de transmettre la feuille informatique à : Mr Gérard SAUVE, par mail dès la fin des rencontres : gmcsauve@orange.fr

5 - En cas de forfait :

Tout club qui déclarera forfait pour un des matchs de cette compétition, sera sanctionné d'une amende de 50 euros. Si ce club a 2 équipes, l'année suivante il ne pourra engager qu'une seule équipe.

6 - Les terrains :

Pour le 1^{er} tour à domicile du 1^{er} club cité, il faudra 6 terrains de 4m x 15m.

Pour le ou les cadrages, il faudra 1 module de 6 terrains de 4m x 15m par matche.

Pour les 1/8^{ème} de finale, il faudra 8 modules de 6 terrains de 4m x 15m par matche, soit 48 terrains.

Pour les 1/4 de finale, il faudra 4 modules de 6 terrains de 4m x 15m par matche, soit 24 terrains.

Pour les 1/2 finale, il faudra 2 modules de 6 terrains de 4m x 15m par matche, soit 12 terrains.

Pour les finales, il faudra 2 modules de 6 terrains de 4m x 15m.

7 - Les récompenses :

Le club de l'équipe championne se verra confier pour un an, le challenge de « Vainqueur ».

Ce trophée sera remis en jeu chaque année. Si le même club venait à le gagner 3 fois, celui-ci le conservera définitivement.

8 - Habillement :

**Pour toutes les rencontres, tenue identique pour le haut et Sportive et identique pour le bas.
(Survêtement, pantacourt ou short sportif)
Ainsi que le capitaine non joueur.**

9 – Arbitrage :

Le club qui reçoit assumera le choix, le repas et les frais de l'Arbitre. A défaut d'un arbitre présent, c'est, le club qui en devient responsable.

10 - Identification :

Le port d'un badge numéroté sera OBLIGATOIRE.

11 – Règle de Jeu :

Pour toutes les rencontres, dès que la victoire est atteinte, celle-ci s'arrête sans avoir à commencer ou finir un autre matche (doublette ou triplete).

12 - Autres cas :

Les cas non prévus seront traités par le Comité 41 et une information sera transmise aux clubs inscrits.

13 – Point de Règlement :

Comme pour toutes les compétitions, il ne peut pas y avoir plus d'1 muté externe sur la liste prévisionnelle de jeu. Mais pour les inscriptions, il peut y en avoir plusieurs, bien entendu.

Etabli et mis à jour par la Commission des Règlements le "27 septembre 2023" :

Pour la Commission des Règlements,

Le Responsable M. José LOPEZ CACERES et les membres présents.